



Conseil
des arts
et des lettres
du Québec

**Plan d'action
du Conseil des arts et des lettres du Québec
à l'égard des personnes handicapées
2024-2025**

Approuvé par le conseil d'administration le 17 juin 2024

RÉS. CA2425A010

1. Introduction

Ce plan d'action annuel a été produit dans le contexte de l'article 61.1 de la [Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale](#) (LRQ, chap. E-20.1), qui stipule, notamment, l'obligation faite aux ministères et aux organismes publics assujettis de produire un plan d'action à l'égard des personnes handicapées identifiant les obstacles susceptibles d'être rencontrés dans les secteurs d'activité relevant de leurs attributions et les mesures prévues pour les réduire.

Par son plan d'action, le Conseil des arts et des lettres du Québec a l'intention de favoriser l'intégration et d'accroître la participation des personnes handicapées aux activités liées à sa mission, autant comme prestataire de services publics que comme employeur. Aux fins de ce plan, le Conseil emploie la notion de personne handicapée telle qu'elle est définie au sens de la Loi, soit « toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes ».

Les membres du conseil d'administration et le personnel sont engagés à poursuivre leurs efforts pour réaliser les actions préconisées et favoriser l'inclusion et la pleine participation de tous les artistes et artisans du milieu culturel à la vie culturelle et à la construction d'une identité québécoise plurielle et rassembleuse.

Ce nouveau plan s'appuie sur les travaux du comité interne à l'égard des personnes handicapées, nourri par les interactions constantes avec des partenaires, les discussions avec les artistes handicapés lors de la présentation de nos programmes, ainsi que par la participation des employés du CALQ à des activités en lien avec le sujet. Par ailleurs, il s'inscrit dans la volonté du Conseil de contribuer au développement équitable et durable des arts, objectif enchâssé dans sa mission.

Ce document est disponible en médias adaptés sur demande.

Adopté le 17 juin 2024, ce plan aura comme date d'échéance le 31 mars 2025.

2. Portrait du Conseil des arts et des lettres du Québec et de ses secteurs d'activité

Créé en 1994 en vertu de la [Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec](#), le Conseil est une société d'État qui relève du ministre de la Culture et des Communications et qui contribue à l'épanouissement culturel de la population partout au Québec. Avec ses quelque 85 employés et employées, le Conseil offre des services aux artistes, aux écrivains et écrivaines ainsi qu'aux organismes artistiques et littéraires québécois à partir de son siège social à Québec et de son bureau administratif à Montréal, mais également en ligne par sa prestation électronique de services.

Mission

Le Conseil des arts et des lettres du Québec investit dans l'imaginaire et célèbre les succès de ceux et celles qui créent des œuvres marquantes, qui forgent notre identité culturelle et la font rayonner.

Dans une perspective de développement artistique équitable et durable, le Conseil soutient dans toutes les régions du Québec la création, l'expérimentation et la production dans les domaines des arts et des lettres et en favorise la diffusion au Québec, au Canada et à l'étranger.

Le Conseil appuie financièrement plus de 1500 artistes et 800 organismes artistiques à but non lucratif, contribuant ainsi à l'expression d'une culture vivante et accessible partout au Québec. Il encourage des œuvres artistiques et littéraires phares qui inspirent la fierté des citoyens et citoyennes, nourrissent notre culture et surtout, l'imprègnent au-delà du temps.

Clientèles

Conformément à sa mission, les services offerts par le Conseil s'adressent aux artistes professionnels (incluant les écrivains et écrivaines ainsi que les architectes), aux commissaires indépendants, aux organismes culturels à but non lucratif, aux associations professionnelles d'artistes, aux regroupements nationaux et aux organismes de services œuvrant dans les domaines artistiques suivants :

- arts de la scène (danse, théâtre, musique, chanson et cirque) ;
- arts médiatiques (arts numériques, cinéma et vidéo) ;
- arts multidisciplinaires ;

- arts visuels ;
- littérature, bande dessinée et conte ;
- métiers d'art ;
- recherche architecturale.

Services

Le Conseil offre un soutien financier par l'entremise de programmes d'aide sous diverses formes adaptées à chacun des domaines relevant de sa mission :

- programmes de subventions aux organismes culturels sans but lucratif ;
- programme de bourses aux artistes professionnels ;
- reconnaissance de l'excellence par la remise de prix et de distinctions honorifiques.

3. L'engagement du Conseil à réduire les obstacles

Dans une perspective de développement culturel durable et équitable, le Conseil s'engage à réduire les obstacles à l'inclusion des créatrices et créateurs et des travailleuses et travailleurs handicapés dans le milieu culturel afin de favoriser leur intégration et leur pleine participation à la vie culturelle et à la société québécoise. En vertu de l'article 10 de la [Charte des droits et libertés de la personne](#) et de la politique sur [L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées](#), le Conseil est tenu de prendre les mesures nécessaires pour que toute personne handicapée qui en fait la demande ait accès, en toute égalité, aux documents et aux services que l'organisation offre au public.

4. Groupe de travail responsable du plan d'action

Le mandat de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan d'action a été confié à un groupe de travail composé de membres des directions suivantes : la Direction du soutien à la diffusion et au rayonnement international (DDRI), la Direction du soutien aux organismes de création

et de production (DOCP), la Direction du soutien aux artistes, aux communautés et à l'action régionale (DACAR), la Direction des ressources humaines et de l'administration (DRHA) et la Direction des communications et de la promotion des arts et des lettres (DCPAL). Le groupe s'est vu confier les responsabilités de proposer des mesures en lien avec les activités de leurs directions et de veiller à leur mise en œuvre.

5. Consultation de personnes handicapées et de leurs représentants et représentantes

Le Conseil a participé au courant de l'année à des séances de discussion et tables rondes sur la diversité capacitaire. Le Conseil s'est notamment associé à l'événement *La Diversité capacitaire fait vibrer la culture* de la Chaire de recherche du Canada sur la Citoyenneté culturelle des personnes sourdes et les pratiques d'équité culturelle en octobre 2023. À cette occasion, des tables rondes, des activités de sensibilisation et des prestations artistiques réalisées par des personnes handicapées ont eu lieu. Ces rencontres ont donné lieu à de nombreux échanges. Des consultations auprès d'artistes ayant bénéficié de la nouvelle aide financière aux personnes handicapées pour la présentation d'une candidature ou d'une demande de bourse ont également été entreprises par des membres du Conseil en vue d'obtenir de la rétroaction. Ces échanges ont guidé le groupe de travail dans l'élaboration du présent plan.

6. Réalisations passées

Le Conseil déploie chaque année de nouvelles mesures et actions afin de rendre ses activités et programmes plus inclusifs et accessibles autant pour ses clientèles que pour son personnel. Ainsi, une vidéo de présentation des programmes en langue des signes québécoise (LSQ) a été réalisée et diffusée au sein du réseau du Conseil. Souhaitant encourager les artistes handicapés à présenter des demandes de bourse et pour faire suite à sa création, un programme d'aide à la présentation d'une demande a également officiellement été mis en ligne le 30 août 2023. Par ailleurs, l'équipe du Conseil poursuit ses efforts afin de favoriser la participation des personnes handicapées aux processus décisionnels par le biais des comités d'évaluation, notamment en offrant des accommodements aux personnes qui en ont besoin.

Des efforts importants de sensibilisation sur les réalités des personnes handicapées ont aussi été déployés par l'équipe du Conseil à travers diverses formations, présentations et communications internes. Une formation sur l'accueil des personnes handicapées a d'ailleurs été ajoutée au plan d'intégration de tous les nouveaux employés du Conseil en 2024.

7. Bilan des mesures prises au cours du dernier exercice

Grâce à la participation de l'ensemble de son personnel, le Conseil a réalisé une grande partie des objectifs fixés en 2023-2024. En effet, **87,88 % (29/33)** des mesures ayant pour échéance le 31 mars 2024 ont été réalisées. La mise en œuvre du plan a été facilitée par la collaboration de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) qui a fourni des avis éclairés tout au long de l'exercice. Le tableau suivant présente les résultats obtenus par le Conseil pour ses mesures prévues en 2023-2024.

ARTISTES ET TRAVAILLEUR(-EUSE)S DU MILIEU CULTUREL	
Obstacle 1	Difficulté d'accès aux programmes du Conseil et au financement qui s'y rattache
Objectif 1.1	Améliorer l'accessibilité des bourses et des subventions aux personnes handicapées admissibles aux programmes du Conseil et aux organismes œuvrant avec des personnes handicapées
Mesure 1.1.1	Développer un service visant à offrir un soutien aux personnes handicapées pour l'étape de production de leur demande de bourse
Indicateur 1.1.1.1	<ul style="list-style-type: none"> • Date de la mise en ligne du programme
Résultat/ État de réalisation	Le programme a été mis en ligne le 30 août 2023
Suite à donner	Création d'une nouvelle mesure sous ce même objectif visant à améliorer le service aux personnes handicapées pour l'étape de production de leur demande de bourse.

Mesure 1.1.2	Analyse des demandes d'artistes et organismes avec une attention particulière aux besoins spéciaux exprimés dans les budgets afin d'ajuster les bourses et subventions en conséquence
Indicateurs 1.1.2.1 et 1.1.2.2	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de dossiers traités • Fonds supplémentaires alloués relativement à des besoins spéciaux
Résultat/ État de réalisation	60 demandes de bourses et subventions ont été traitées et des fonds supplémentaires de 77 728 \$ ont été alloués à des demandes en lien avec des besoins spéciaux. S'ajoutent à cela 23 demandes de supplément d'Aide à la production d'une demande de bourse (programme mis en place le 30 août 2023).
Suite à donner	Poursuivre l'action
Mesure 1.1.3	Formation pour les chargé(e)s de programmes afin de mieux les outiller pour l'analyse des demandes
Indicateur 1.1.3.1	Nombre de chargé(e)s de programmes présent(e)s à la formation
Résultat/ État de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Une (1) autoformation de l'OPHQ a été suivie par six membres du personnel • Cette autoformation a également été ajoutée de façon permanente dans le programme d'accueil et d'intégration des nouveaux employés et sera disponible en tout temps sur l'intranet pour le personnel du Conseil • Une (1) personne a également assisté à la table ronde <i>Quand la sourditude brûle les planches : Être Sourd-e dans le monde du théâtre</i> le 20 octobre 2023 • Quatre (4) professionnelles du Conseil étaient présentes lors des journées de réflexion et d'exploration collectives "DIVERSITÉ CAPACITAIRE ET ÉQUITÉ CULTURELLE" de la Chaire de recherche du Canada sur la Citoyenneté culturelle des personnes sourdes et les pratiques d'équité culturelle.

Suite à donner	Poursuivre l'action en ciblant une formation propre aux enjeux des personnes handicapées au sein du secteur culturel. L'organisme Kéroul a été identifié comme un partenaire potentiel pour mettre en place ce type de formation davantage associée au secteur culturel. La formation pourrait également prendre la forme d'une table-ronde ou d'un comité consultatif auprès d'artistes en situation de handicap.
Mesure 1.1.4	Diffusion à l'interne des capsules de formation de l'OPHQ pour l'accueil des personnes handicapées
Indicateurs 1.1.4.1	<ul style="list-style-type: none"> • Date de la diffusion des capsules de formation
Résultat/ État de réalisation	L'autoformation en ligne <i>Mieux accueillir les personnes handicapées de l'OPHQ</i> a été diffusée le 3 août 2023 dans le bulletin interne destiné au personnel du Conseil
Suite à donner	Ajustement de la mesure : création et diffusion d'un guide d'information interne, qui sera mis à la disposition de tous les employés du Conseil (intranet) ainsi que dans le plan d'intégration des nouveaux employés. Ce document inclura non seulement les capsules de l'OPHQ, mais également plusieurs ressources intéressantes pour le personnel du Conseil, tels que des projets culturels inspirants en lien avec l'accueil de personnes handicapées, des capsules d'autoformation, etc. Ce document sera enrichi année après année en vue d'offrir une base de données intéressante pour les employés du Conseil.
Mesure 1.1.5	Inviter les personnes handicapées aux présentations du nouveau programme de bourses tenues en mode présentiel ou virtuel (en direct ou en différé). S'il s'agit de présentations physiques, veiller à ce que les lieux soient accessibles et offrir des accommodements, lorsque cela est nécessaire.
Indicateurs 1.1.5.1 et 1.1.5.2	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mesures d'accommodement • Nombre d'associations et de relayeur(-euse)s spécialisé(e)s approché(e)s pour faire la promotion des présentations

Résultat/ État de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Les chargé(e)s de programmes de la DACAR ont tenu 33 présentations du Programme général de bourses sur tout le territoire québécois, durant lesquelles il a été question notamment du nouveau service visant à offrir un soutien aux personnes handicapées pour l'étape de production de leur demande de bourse. Parmi ces présentations, dix (10) ont été effectuées en virtuel, notamment pour faciliter l'accès et la participation des personnes handicapées. Aucune mesure d'accommodement n'a dû être mise en place pour les sessions en présentiel. • 37 relayeurs et influenceurs ont été interpellés durant l'année pour relayer les présentations du CALQ en lien avec les personnes handicapées.
Suite à donner	Poursuivre l'action
Mesure 1.1.6	Ajout de l'information sur le soutien supplémentaire admissible pour des actions en lien avec les personnes handicapées lors des présentations des programmes de subventions aux organismes
Indicateur 1.1.6.1	Nombre de présentations effectuées
Résultat/ État de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Deux (2) présentations incluant le soutien supplémentaire admissible pour des actions en lien avec les personnes handicapées ont été données auprès d'organismes en collaboration avec Culture Bas-Saint-Laurent et RAPAIL. • Un (1) kiosque d'information présentant l'ensemble des programmes du CALQ a été mis en place lors des journées de réflexion et d'exploration collectives "DIVERSITÉ CAPACITAIRE ET ÉQUITÉ CULTURELLE" de la Chaire de recherche du Canada sur la Citoyenneté culturelle des personnes sourdes et les pratiques d'équité culturelle.
Suite à donner	Poursuivre l'action
Mesure 1.1.7	Lors des discussions pour les nouvelles résidences, inclure l'accessibilité dans les négociations
Indicateur 1.1.7.1	Intégration d'une mention dans la lettre d'entente

Résultat/ État de réalisation	Cible non atteinte. Aucune mention n'a été intégrée dans les lettres d'ententes de résidence en 2023-2024. La question de l'accessibilité a toutefois été discutée dans les négociations lors de la création et le renouvellement de résidences.
Suite à donner	Ne pas poursuivre l'action au profit de l'intégration de l'information sur l'accessibilité des nouvelles résidences dans les outils de communication.
Mesure 1.1.8	Mention de l'accessibilité sur la page web à la signature d'une nouvelle résidence
Indicateur 1.1.8.1	Nombre de nouvelles pages
Résultat/ État de réalisation	Cible non atteinte
Suite à donner	Fusionner cette action sous la nouvelle mesure 3.2 : Intégrer l'information sur l'accessibilité des nouveaux lieux de résidences dans les outils de communication
Mesure 1.1.9	Dans les appels à projets, insérer un paragraphe sur l'inclusion qui mentionne les personnes handicapées
Indicateur 1.1.9.1	Nombre de mentions dans les appels à projets
Résultat/ État de réalisation	Le paragraphe sur l'inclusion mentionnant les personnes handicapées a été ajouté dans 20 appels à projets tout au long de l'exercice
Suite à donner	Poursuivre l'action, en ajoutant la mention dans les appels à projets spéciaux (Fabrique culturelle, BAnQ, etc.)

Mesure 1.1.10	Développement d'une résidence destinée aux artistes handicapés
Indicateur 1.1.10.1	Nom du partenaire trouvé
Résultat/ État de réalisation	<p>Trois partenaires trouvés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les Muses, organisme en arts de la scène pour artistes vivant avec une déficience intellectuelle et/ou trouble du spectre de l'autisme avec ou sans limitations physiques ou sensorielles. • Charlotte Jacob-Maguire, conseillère à la diversité capacitaire et à l'accessibilité au Musée d'art contemporain de Montréal. • Kéroul, organisme à but non lucratif dont les actions visent à rendre le tourisme et la culture accessibles aux personnes à capacité physique restreinte.
Suite à donner	Déplacer cette action sous l'obstacle 3 et poursuivre l'action avec un nouvel indicateur: développer une résidence, intra-Québec pour 2024-2025
Objectif 1.2	Informar les organismes et les personnes handicapées des services offerts par le Conseil
Mesure 1.2.1	Utilisation des plateformes du Conseil afin de rappeler la priorité pour l'organisation de servir équitablement toutes ses clientèles et inciter celles-ci à manifester leurs besoins
Indicateur 1.2.1.1	Nombre de communications réalisées sur les plateformes du Conseil
Résultat/ État de réalisation	Au total, 29 communications ont été réalisées sur les plateformes du Conseil pour faire la promotion de services offerts aux personnes handicapées, dont 24 publications sur les médias sociaux, 3 mentions dans nos infolettres (août 2023, février 2024, mars 2024) et 1 communiqué de presse. Une section du site web a également été mise à jour le 15 mars 2024 avec une nouvelle vidéo en LSQ présentant le programme général de bourses et les aides disponibles pour les artistes handicapés.
Suite à donner	Poursuivre l'action

Mesure 1.2.2	Utilisation de relayeur(-euse)s afin de communiquer l'information sur la mesure de soutien supplémentaire aux boursier(-ière)s en situation de handicap à de nouveaux(-elles) demandeur(-euse)s potentiel(le)s
Indicateur 1.2.2.1	Dates des campagnes de promotion
Résultat/ État de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Une campagne publicitaire télé a été déployée sur les ondes d'AMI Télé pour faire la promotion de notre nouvelle mesure, du 16 décembre 2023 au 11 février 2024. • Neuf (9) publications sur les réseaux sociaux du CALQ ont été faites durant l'année pour rappeler l'existence de l'aide spéciale visant à couvrir une partie des dépenses de réalisation d'un projet pour des besoins supplémentaires ainsi que pour annoncer la nouvelle mesure d'aide à la rédaction. • Dans les publications liées à l'annonce de la nouvelle mesure, une quarantaine de relayeurs et influenceurs ont été interpellés pour faire connaître les mesures offertes au CALQ, en août 2023 et en février 2024.
Suite à donner	Poursuivre l'action
Mesure 1.2.3	Présentation du programme de bourses avec la collaboration de nouveaux partenaires
Indicateur 1.2.3.1	Dates des présentations
Résultat/ État de réalisation	Une (1) présentation du programme de bourses et des mesures offertes aux artistes handicapés a été effectuée par Sara Thibault via une entrevue à l'émission <i>ça me regarde</i> , de la chaîne de télévision AMI-Télé, le 16 décembre 2023.
Suite à donner	Poursuivre l'action et chercher de nouveaux partenaires

Mesure 1.2.4	Envoi d'une infolettre ciblée afin de promouvoir les services du Conseil offerts aux personnes handicapées
Indicateur 1.2.4.1	Dates d'envoi de l'infolettre
Résultat/ État de réalisation	L'infolettre ciblée a été envoyée le 21 septembre 2023 auprès de 128 contacts
Suite à donner	Poursuivre l'action
Obstacle 2	Difficulté d'accès à l'offre culturelle
Objectif 2.1	Favoriser la participation des personnes handicapées à la vie culturelle
Mesure 2.1.1	Financer des initiatives d'organismes favorisant l'accessibilité des personnes handicapées
Indicateur 2.1.1.1	Nombre de projets soutenus
Résultat/ État de réalisation	<p>Neuf (9) projets ont été soutenus : Quatre (4) en <i>Programmation spécifique</i>, un (1) en <i>Diffusion Hors-Québec</i>, deux (2) en <i>Production et reprise</i>, un (1) en <i>Circulation et diffusion – Volet Accueil d'œuvres de l'extérieur du Québec</i> et un (1) au <i>Soutien à la mission</i>. Des montants d'aide ont été alloués notamment pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des services d'adaptation et d'interprétariat - des services pour artistes sourds/malentendants - des services d'accompagnement et de répétition - des services de formation
Suite à donner	Poursuivre l'action

Obstacle 3	Difficulté d'accès aux services offerts par le Conseil dans les lieux de résidences artistiques au Québec et hors Québec
Objectif 3.1	Documenter les services offerts dans les lieux de résidences
Mesure 3.1.1	Envoi d'un questionnaire sur l'accessibilité physique des résidences
Indicateur 3.1.1.1	Taux de réponse au questionnaire
Résultat/ État de réalisation	Cible non atteinte. Les réponses du questionnaire de l'an dernier ont été transmises à la direction des communications pour l'intégration sur le site Web du Conseil.
Suite à donner	Aucune suite à donner
Objectif 3.2	Intégrer l'information sur l'accessibilité des nouveaux lieux de résidences dans les outils de communication
Mesure 3.2.1	Mise à jour des fiches résidences et des pages Web
Indicateur 3.2.1.1	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de pages Web mises à jour
Résultat/ État de réalisation	Le 28 février 2024, sept (7) programmes de résidence sur notre site web ont été mis à jour afin de présenter de l'information sur leur accessibilité.
Suite à donner	Poursuivre l'action et ajuster l'indicateur pour : nombre de partenaires contactés. À la signature d'une nouvelle entente, demander l'information sur l'accessibilité des lieux au partenaire et le publier sur notre site web, le cas échéant.

Obstacle 4	Difficulté de participation des personnes handicapées dans les processus du Conseil
Objectif 4.1	Favoriser une meilleure participation des personnes handicapées aux processus d'évaluation du Conseil
Mesure 4.1.1	Offrir des mesures d'accommodement favorisant l'embauche de personnes handicapées dans les processus d'évaluation du Conseil
Indicateur 4.1.1.1	Nombre de mesures d'accommodement mises en place
Résultat/ État de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> Sept (7) personnes handicapées ont participé à un comité d'évaluation lors de l'exercice 2023-2024 Une (1) mesure d'accommodement a été mise en place pour une personne ayant un trouble neurologique qui consistait à allonger la période de délibérations du jury d'une demi-journée afin d'alléger la charge de travail quotidienne
Suite à donner	Poursuivre l'action et ajuster l'indicateur pour : nombre d'embauche
Mesure 4.1.2	Créer une banque de personnes-ressources pour la participation aux processus d'évaluation du Conseil
Indicateur 4.1.2.1	<ul style="list-style-type: none"> Date du partage de la banque aux employés
Résultat/ État de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> Un message annonçant la création de la banque de ressources a été partagé au personnel via le bulletin interne le 17 octobre 2023
Suite à donner	Poursuivre l'action

EMPLOYÉ(E)S	
Obstacle 5	Difficulté à faire connaître le Conseil comme employeur de choix auprès des personnes handicapées
Objectif 5.1	Faciliter la connaissance du Conseil comme employeur
Mesures 5.1.1 & 5.1.2	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion des offres d'emploi sur des sites spécialisés • Utilisation des relayeur(-euse)s d'information
Indicateurs 5.1.1.1 & 5.1.2.1	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'offres d'emploi diffusées et type de sites spécialisés utilisés • Nombre de relayeur(-euse)s utilisé(e)s
Résultat/ État de réalisation	Six (6) processus d'embauche ont été partagés avec une liste d'envoi de partenaires œuvrant avec les personnes en situation de handicap et six (6) autres processus ont bénéficié d'une nouvelle formule de maillage avec le site spécialisé Vision Inclusion.
Suite à donner	<p>Ajuster l'action : pour les affichages, les délais de réaction des partenaires et sites spécialisés ciblés sont malheureusement trop longs par rapport aux processus d'embauche du Conseil (la confirmation que le poste est bien affiché sur les sites spécialisés et chez les partenaires arrive bien souvent une fois le concours fermé).</p> <p>Afin de poursuivre notre objectif, cette mesure sera donc modifiée comme suit : afficher clairement dans les offres d'emploi notre ouverture aux aménagements à l'égard des personnes handicapées ainsi que de l'information pour nous rejoindre et en discuter. Ce processus a d'ailleurs déjà été commencé au courant de l'année 2023-2024.</p>

Obstacle 6	Méconnaissance des employé(e)s des réalités des personnes handicapées
Objectif 6.1	Favoriser une meilleure compréhension auprès des employé(e)s du Conseil des réalités des personnes handicapées
Mesure 6.1.1	Organiser une activité dans le cadre de la semaine des personnes handicapées (juin) et une autre dans le cadre de la Journée mondiale des sourds et de la Journée internationale des langues des signes (septembre)
Indicateur 6.1.1.1	Date et nature des deux activités de sensibilisation réalisées
Résultat/ État de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Le Conseil a fait la promotion de la campagne de l'OPHQ dans son bulletin interne le 1er juin 2023, en invitant le personnel à participer au jeu-questionnaire. • La Journée internationale des langues des signes a également été soulignée dans le bulletin interne le 25 septembre 2023 avec une invitation à partager les capsules vidéo du Conseil en LSQ et ASL.
Suite à donner	Fusionner les mesures 6.1.1, 6.1.2 et 6.1.3 au profit d'une seule et même mesure englobante
Mesure 6.1.2	Faire la promotion dans le bulletin interne au personnel du Conseil d'œuvres artistiques réalisées par des personnes handicapées et d'initiatives d'accessibilité au milieu culturel
Indicateur 6.1.2.1	Nombre d'œuvres et d'initiatives ayant bénéficié d'une promotion envoyée aux employé(e)s du Conseil

<p>Résultat/ État de réalisation</p>	<p>Trois (3) articles ont été publiés dans le bulletin interne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5 octobre : Promotion de l'événement <i>La Diversité capacitaire fait vibrer la culture</i>. Le Conseil s'est associé à l'événement La Diversité capacitaire fait vibrer la culture, du 19 au 21 octobre 2023. À cette occasion, des tables rondes, des activités de sensibilisation et des prestations artistiques réalisées par des personnes handicapées ont eu lieu. Le personnel du Conseil a été invité à y participer. La promotion de l'événement s'est faite dans le bulletin interne du Conseil. • 15 janvier : Publication du témoignage de l'artiste Azalia Kaviani, ainsi que d'une photo de sa performance. • 25 mars : Publication d'un article de La Presse au sujet de l'artiste Arielle De Garie, première interprète handicapée dans un rôle de répertoire dans <i>Orgueil et Préjugés</i>, au Théâtre du Trident et promotion de son projet <i>La rivière qui vient de loin</i>, financé par le CALQ.
<p>Suite à donner</p>	<p>Fusionner les mesures 6.1.1, 6.1.2 et 6.1.3 au profit d'une seule et même mesure englobante</p>
<p>Mesure 6.1.3</p>	<p>Faire la promotion des réalités des personnes handicapées dans le bulletin interne au personnel du Conseil</p>
<p>Indicateur 6.1.3.1</p>	<p>Nombre de communications internes envoyées aux employé(e)s du Conseil</p>
<p>Résultat/ État de réalisation</p>	<p>Trois (3) communications ont été publiées dans le bulletin interne:</p> <ul style="list-style-type: none"> • 14 avril : un message a été envoyé dans le bulletin interne pour sensibiliser le personnel à une formation gratuite disponible sur la création de documents accessibles • 21 avril : une annonce a été diffusée afin de sensibiliser le personnel à la participation à DuoEmploi 2023 • 30 novembre : Journée internationale des personnes handicapées : Pistes pour mieux accueillir les personnes handicapées au Conseil
<p>Suite à donner</p>	<p>Fusionner les mesures 6.1.1, 6.1.2 et 6.1.3 au profit d'une seule et même mesure englobante</p>

Mesure 6.1.4	Accueillir un(e) stagiaire dans le cadre du programme DuoEmploi
Indicateur 6.1.4.1	Date du stage
Résultat/ État de réalisation	Une stagiaire a été accueillie au bureau de Québec le 6 juin 2023
Suite à donner	Cette action ne sera pas poursuivie au profit de la recherche d'un nouveau programme de stage
Mesure 6.1.5	Faire la promotion du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées dans le bulletin interne au personnel du Conseil
Indicateur 6.1.5.1	Date de partage du Plan
Résultat/ État de réalisation	Une communication a été effectuée dans le bulletin interne du 5 juillet afin d'informer le personnel de la publication du nouveau plan
Suite à donner	Poursuivre l'action
Objectif 6.2	Développer des collaborations avec le milieu de la recherche afin de contribuer au développement de connaissances au sujet de l'accessibilité culturelle
Mesure 6.2.1	Participer aux travaux de la Chaire de recherche du Canada sur la citoyenneté culturelle des personnes sourdes et les pratiques d'équité culturelle
Indicateur 6.2.1.1	Date des rencontres

Résultat/ État de réalisation	Quatre (4) employés du Conseil ont assisté aux journées de conférences organisées par la Chaire de recherche à la Grande Bibliothèque du 19 au 21 octobre 2023. De la promotion autour de notre présence a été réalisée sur les réseaux sociaux et l'équipe du Conseil avait un espace pour y rencontrer les artistes et répondre à leurs questions.
Suite à donner	Poursuivre la collaboration avec la Chaire de recherche

TOUTES LES CLIENTÈLES

Obstacle 7	Achat de biens et services accessibles
Objectif 7.1	Assurer le respect des exigences liées à l'approvisionnement accessible
Mesure 7.1.1	Inclure dans les processus d'achat de biens et services (tant pour les ressources matérielles que pour les communications) une mention indiquant que le Conseil veille à l'accessibilité dans son processus d'approvisionnement et au respect de cette mention
Indicateur 7.1.1.1	Date de l'ajout et libellé de la mention
Résultat/ État de réalisation	Cible non atteinte. En 2023-2024, le Conseil n'a pas publié d'appel d'offres pour l'acquisition de biens ou de services
Suite à donner	Il ne semble pas pertinent de poursuivre cette action, car le Conseil ne publie pas suffisamment d'appels d'offres pour l'acquisition de biens ou de services. Le Conseil veillera toutefois à inclure la mention sur l'accessibilité, le cas échéant.
Mesure 7.1.2	Sous-titrage de vidéos produites par le Conseil

Indicateur 7.1.2.1	Nombre de vidéos avec sous-titres
Résultat/ État de réalisation	Cette année, 80 vidéos ont été diffusées sur les médias sociaux avec des sous-titres, soit 43 sur Facebook, 19 sur YouTube et 18 sur Instagram
Suite à donner	Poursuivre l'action
Obstacle 8	Accessibilité des événements organisés par le Conseil
Objectif 8.1	Assurer la diffusion de la bonne information sur l'accessibilité des lieux
Mesure 8.1.1	Inclure l'information sur l'accessibilité dans les différents outils de communication
Indicateur 8.1.1.1	Nombre d'outils comportant la mention
Résultat/ État de réalisation	Une mention des accommodements disponibles a été incluse dans l'invitation aux participants à la cérémonie de l'Ordre des arts et des lettres du Québec. Six (6) mentions d'accommodements ont également été faites dans les événements Facebook concernant les séances d'information données par les équipes de programmes : deux (2) webinaires de Soutien à la mission, une (1) séance d'information chez LatinArte, chez MAI, une séance (1) à la maison du citoyen ainsi qu'une (1) auprès des organismes en théâtre de Québec.
Suite à donner	Poursuivre l'action

Objectif 8.2	Assurer la sécurité des participant(e)s aux événements organisés par le Conseil
Mesures 8.2.1 et 8.2.2	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre les mesures nécessaires pour faciliter l'accessibilité aux événements • Désigner un(e) accompagnateur(-trice) en cas d'urgence pour chaque personne en ayant besoin
Indicateurs 8.2.1.1 et 8.2.1.2	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mesures • Nombre d'accompagnateur(-trice)s désigné(e)s
Résultat/ État de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Une rampe d'accessibilité a été prévue et installée lors de la cérémonie de l'Ordre des arts et des lettres du 29 mai 2023. • Une personne a été désignée à titre d'accompagnatrice lors de la cérémonie.
Suite à donner	Poursuivre l'action
Obstacle 9	Accessibilité du site Web
Objectif 9.1	Améliorer l'accessibilité des documents et des communications
Mesure 9.1.1	Créer une version accessible du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées
Indicateur 9.1.1.1	Date de mise en ligne de la version accessible
Résultat/ État de réalisation	Version accessible mise en ligne le 12 juillet 2023
Suite à donner	Poursuivre l'action

Mesure 9.1.2	Créer une vidéo en Langue des signes québécoise (LSQ) pour présenter le programme de bourses
Indicateur 9.1.2.1	Date de mise en ligne de la vidéo
Résultat/ État de réalisation	La vidéo a été mise en ligne le 14 mars 2024
Suite à donner	Poursuivre l'action : créer une vidéo en Langue des signes américaine (ASL) pour présenter le programme de bourses

8. Bilan de la mise en œuvre de la politique gouvernementale sur *L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées*

La politique gouvernementale sur *L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées* a pour but de mettre en place, au sein de l'administration publique, toutes les conditions qui permettront aux personnes handicapées d'avoir accès, en toute égalité, aux services et aux documents offerts au public. Au cours du dernier exercice, le Conseil n'a pas eu à mettre en œuvre de mesure d'accommodement. Par ailleurs, aucune plainte ne fut déposée auprès de la personne responsable des plaintes dans le cadre de la politique d'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées.

9. Identification des obstacles priorités et des mesures retenues pour 2024-2025

DACAR (Direction du soutien aux artistes, aux communautés et à l'action régionale)

DOCP (Direction du soutien aux organismes de création et de production)

DDRI (Direction du soutien à la diffusion et au rayonnement international)

DPCAL (Direction des communications et de la promotion des arts et des lettres du Québec)

DRHA (Direction des ressources humaines et de l'administration)

DPP (Direction de la planification et des programmes)

ARTISTES ET TRAVAILLEUR(-EUSE)S DU MILIEU CULTUREL					
Obstacles priorités	Objectifs	Mesures et ressources	Responsables	Échéancier	Indicateurs de résultats
1. Difficulté d'accès aux programmes du Conseil et au financement qui s'y rattache	1.1 Améliorer l'accessibilité des bourses et des subventions aux personnes handicapées admissibles aux programmes du Conseil et aux organismes œuvrant avec des personnes handicapées	1.1.1 Améliorer le service visant à offrir un soutien aux personnes handicapées pour l'étape de production de leur demande de bourse	DPP	Mars 2025	1.1.1.1 Date de la mise en ligne des améliorations du programme
		1.1.2 Analyse des demandes d'artistes avec une attention particulière aux besoins spéciaux exprimés dans les budgets afin d'ajuster les bourses en conséquence	DACAR	En continu	1.1.2.1 Nombre de dossiers traités 1.1.2.2 Fonds supplémentaires alloués relativement à des besoins spéciaux



		1.1.3 Formation / présentation / table-ronde pour les chargé(e)s de programmes afin de mieux les outiller pour l'analyse des demandes	DOCP/DACAR/DDRI /DRHA/DCPAL	Mars 2025	1.1.3.1 Nombre de chargé(e)s de programmes présent(e)s à la formation / présentation / table-ronde
		1.1.4 Création et diffusion d'un outil de référence sur l'accueil des personnes handicapées à l'interne	DRHA/DCPAL	Mars 2025	1.1.4.1 Date de la mise en ligne du guide 1.1.4.2 Date de la diffusion du guide
		1.1.5 Partage des capsules de formation de L'OPHQ sur l'accueil des personnes handicapées à l'interne aux nouveaux employés	DRHA	En continu	1.1.5.1 Nombre de participation au programme de formation à l'embauche
		1.1.6 Inviter les personnes handicapées aux présentations du programme de bourses	DACAR	En continu	1.1.6.1 Nombre d'associations et de relayeur(-euse)s spécialisé(e)s approché(e)s pour faire la promotion des présentations
		1.1.7 Ajout de l'information sur le soutien supplémentaire admissible pour des actions en lien avec les personnes handicapées lors des présentations des programmes de subventions aux organismes	DOCP/DDRI	Mars 2025	1.1.7.1 Nombre de présentations effectuées



		1.1.8 Dans les appels à projets, insérer un paragraphe sur l'inclusion qui mentionne les personnes handicapées	DCPAL	En continu	1.1.8.1 Nombre de mentions dans les appels à projets
		1.1.9 Prendre contact avec un organisme spécialisé dans la création d'environnements inclusifs pour nous accompagner dans le développement de la résidence destinée aux artistes handicapés	DDRI	Mars 2025	1.1.9.1 Nom du partenaire identifié
	1.2 Informer les organismes et les personnes handicapées des services offerts par le Conseil	1.2.1 Utilisation des plateformes du Conseil afin de rappeler la priorité pour l'organisation de servir équitablement toutes ses clientèles et inciter celles-ci à manifester leurs besoins	DCPAL	En continu	1.2.1.1 Nombre de communications réalisées sur les plateformes du Conseil
		1.2.2 Utilisation de relayeur(-euse)s afin de communiquer l'information sur la mesure de soutien supplémentaire aux boursier(-ière)s handicapé(e)s à de nouveaux(-elles) demandeur(-euse)s potentiel(le)s	DCPAL	En continu	1.2.2.1 Dates des campagnes de promotion



		1.2.3 Présentation du programme de bourses avec la collaboration de nouveaux partenaires	DCPAL/DACAR	Mars 2025	1.2.3.1 Dates des présentations
		1.2.4 Envoi d'une infolettre ciblée afin de promouvoir les services du Conseil offerts aux personnes handicapées	DCPAL	Mars 2025	1.2.4.1 Date d'envoi de l'infolettre
2. Difficulté d'accès à l'offre culturelle	2.1 Favoriser la participation des personnes handicapées à la vie culturelle	2.1.1 Financer des services favorisant l'accessibilité des personnes handicapées à la vie culturelle	DPP/DDRI/DOCP	Mars 2025	2.1.1.1 Nombre de projets soutenus
3. Difficulté d'accès aux services offerts par le Conseil dans les lieux de résidences artistiques Québec et hors Québec	3.1 Intégrer l'information sur l'accessibilité des nouvelles résidences dans les outils de communication	3.1.1 Demander aux partenaires l'information sur l'accessibilité des lieux lors de la signature d'une nouvelle résidence	DDRI	Mars 2025	3.1.1.1 Nombre de partenaires contactés
	3.2 Améliorer l'accessibilité des résidences aux personnes handicapées	3.2.1 Développement d'une résidence destinée aux artistes handicapés au Québec	DDRI	Mars 2025 (2025-2026 : début de la résidence)	3.2.1.1 Date à laquelle l'entente est conclue



4. Difficulté de participation des personnes handicapées dans les processus du Conseil	4.1 Favoriser une meilleure participation des personnes handicapées aux processus d'évaluation du Conseil	4.1.1 Offrir des mesures d'accommodement favorisant l'embauche de personnes handicapées dans les processus d'évaluation du Conseil	DOCP/DDRI/DACAR /DCPAL	En continu	4.1.1.1 Nombre d'embauche
		4.1.2 Créer une banque de personnes-ressources pour la participation aux processus d'évaluation du Conseil	DOCP/DDRI/DACAR /DCPAL	Mars 2025	4.1.2.1 Date du partage de la banque aux employés

EMPLOYÉ(E)S

Obstacles priorités	Objectifs	Mesures et ressources	Responsables	Échéancier	Indicateurs de résultats
5. Difficulté à faire connaître le Conseil comme employeur de choix auprès des personnes handicapées	5.1 Faciliter la connaissance du Conseil comme employeur	5.1.1 Diffusion d'une mention sur toutes les offres d'emploi du Conseil	DRHA	En continu	5.1.1.1 Nombre d'offres d'emploi diffusées



6. Méconnaissance des employé(e)s des réalités des personnes handicapées	6.1 Favoriser une meilleure compréhension auprès des employé(e)s du Conseil des réalités des personnes handicapées	6.1.1 Faire la promotion dans le bulletin interne du Conseil d'initiatives d'organismes artistiques et d'artistes en faveur des personnes handicapées	DCPAL	En continu	6.1.1.1 Nombre de communications internes envoyées aux employé(e)s du Conseil
		6.1.2 Identifier un nouveau programme de stage pour les personnes handicapées	DCPAL/DRHA	Mars 2025	6.1.2.1 Nom du programme identifié
		6.1.3 Faire la promotion du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées dans le bulletin interne au personnel du Conseil	DCPAL	Mars 2025	6.1.3.1 Date de partage du Plan
	6.2 Développer des collaborations avec le milieu de la recherche afin de contribuer au développement de connaissances au sujet de l'accessibilité culturelle	6.2.1 Participer aux travaux de la Chaire de recherche du Canada sur la citoyenneté culturelle des personnes sourdes et les pratiques d'équité culturelle	DCPAL	Mars 2025	6.2.1.1 Date des rencontres

TOUTES LES CLIENTÈLES					
Obstacles priorités	Objectifs	Mesures et ressources	Responsables	Échéancier	Indicateurs de résultats
7. Achats de biens et services accessibles	7.1 Assurer le respect des exigences liées à l’approvisionnement accessible	7.1.1 Sous-titrage de vidéos produites par le Conseil	DCPAL	En continu	7.1.1.1 Nombre de vidéos avec sous-titres
8. Accessibilité des événements organisés par le Conseil	8.1 Assurer la diffusion de la bonne information sur l’accessibilité des lieux	8.1.1 Inclure l’information sur l’accessibilité dans les différents outils de communication	DCPAL	En continu	8.1.1.1 Nombre d’outils comportant la mention
	8.2. Assurer la sécurité des participant(e)s aux événements organisés par le Conseil	8.2.1 Prendre les mesures nécessaires pour faciliter l’accessibilité aux événements 8.2.2 Désigner un(e) accompagnateur(-trice) en cas d’urgence pour chaque personne en ayant besoin	DCPAL	En continu	8.2.1.1 Nombre de mesures 8.2.1.2 Nombre d’accompagnateur(-trice)s désigné(e)s
9. Accessibilité du site Web	9.1 Améliorer l’accessibilité des documents et des communications	9.1.1 Créer une version accessible du Plan d’action à l’égard des personnes handicapées	DCPAL	Mars 2025	9.1.1.1 Date de mise en ligne de la version accessible
		9.1.2 Créer une vidéo en Langue des signes américaine (ASL) pour présenter le programme général de bourses	DCPAL	Mars 2025	9.1.2.1 Date de la mise en ligne de la vidéo